

N° 46

Le périodique de Tannay

Edition mai 2022



Le Tannayroli



Le nouveau port en plein chantier !

Nouveautés dans les procédures de constructions

Amicale - Les festivités à la une !

Variations Musicales - Une édition rafraîchissante !



Edito	3	La fontaine décorée pour Pâques	13
Quoi de neuf sur les finances communales ?	4	Fête des promotions de l'école primaire	13
Comprendre le Plan d'Affectation Communal : le surdimensionnement	5	Journée internationale « à pied à l'école »	13
Les naturalisations à Tannay	6	La charte des jardins	14
Un géant nécessitant des soins délicats	7	MobiCard : carte de paiement pour bus TPN	15
Le nouveau port en plein chantier !	8	Evadez-vous en transport publics !	15
Nouveautés dans les procédures de constructions	9	Commission du développement durable	16
Les décisions du Conseil communal	10	Amicale : les festivités à la une !	17
Une centenaire à Tannay !	11	Variations Musicales : une édition rafraîchissante !	18-19
Ecole de voile de TS	12		
Piscine-Patinoire de TS	12	Les annonces	20



SYNDIQUE

Denise Rudaz

Chères Habitantes, Chers Habitants,

Après la pandémie qui peu à peu s'éloigne, même si elle ne sera peut-être jamais complètement éradiquée, nous vivons aujourd'hui une autre période instable provoquée par la guerre en Ukraine.

J'ai souvent utilisé la phrase « il fait bon vivre à Tannay » et aujourd'hui plus que jamais, je me rends compte de la profonde satisfaction d'habiter dans un tel environnement. Si j'analyse les côtés positifs de vivre dans une commune rurale, je me dis que, malgré sa petite superficie, Tannay possède notamment deux restaurants, une boulangerie/épicerie, deux instituts de beauté, un photographe et un atelier de peinture. A cela s'ajoute le lac et son futur port, la proximité du train et de l'autoroute ainsi qu'une offre variée de

divertissements dans la région de Terre Sainte (terresainte.ch).

Dans un contexte plus large, je peux également souligner notre système politique démocratique et le fait que nous ne connaissons pas pour le moment de restrictions.

Le seul effort que nous sommes amenés à faire se situe sur le plan environnemental à savoir, entre autres, la réduction de l'impact carbone, la gestion des déchets, la diminution de la pollution lumineuse et la protection de la faune et de la flore.

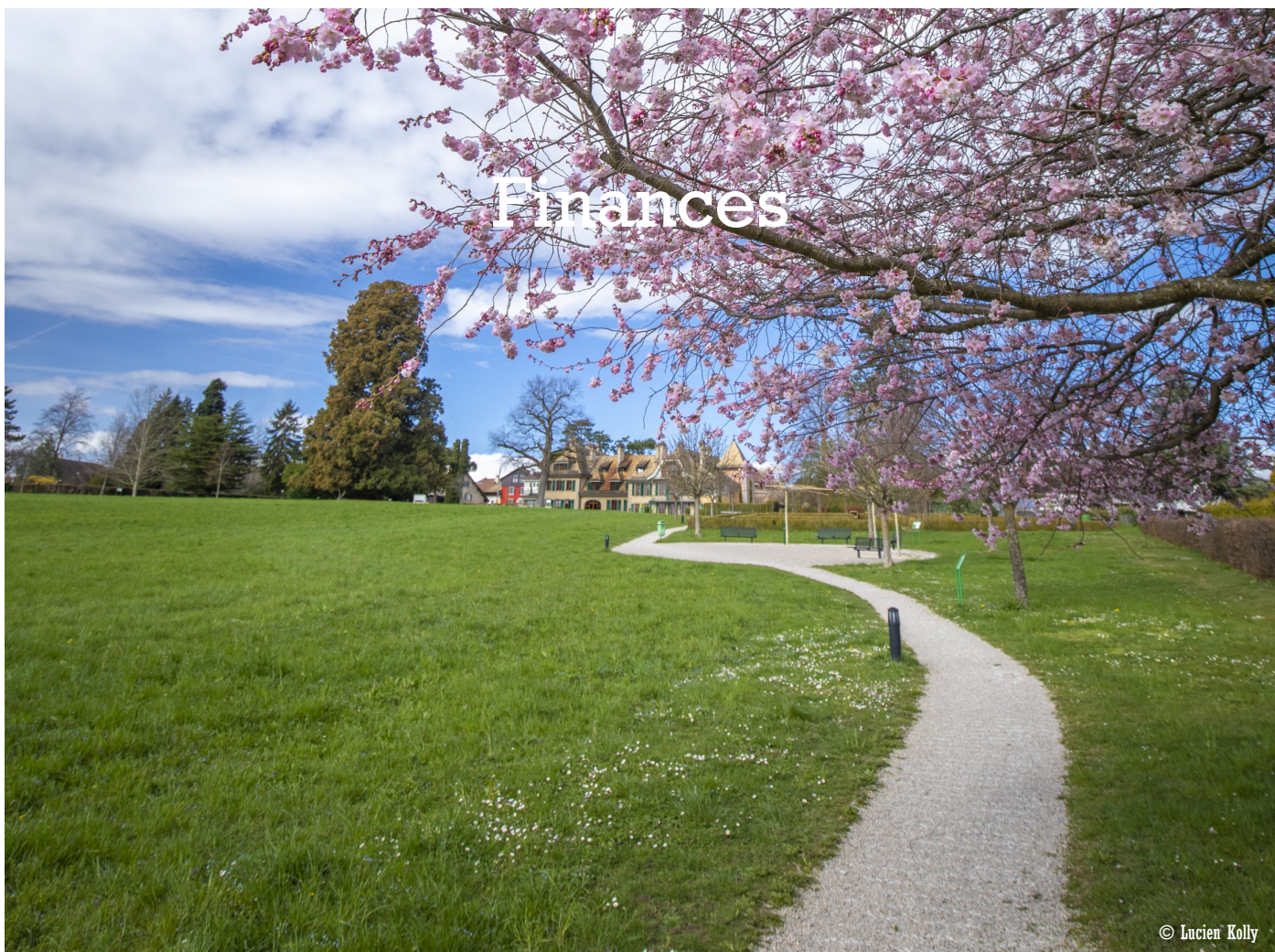
La constatation que nous vivons paisiblement n'empêche pas de se demander ce que l'on pourrait encore améliorer pour rendre notre existence plus agréable. Notre qualité de vie dépend de nous et des relations humaines que

nous entretenons avec notre famille, notre voisinage et nos amis. Nous devons rester ouverts au partage.

La « Fête des voisins » instaurée d'abord dans les villes pour que les habitants apprennent à se connaître s'organise également depuis plusieurs années dans les quartiers résidentiels. Je transformerai l'adage, stipulant que « pour vivre heureux, vivons cachés » en « pour vivre heureux, soyons altruistes ».

Pour conclure, je vous souhaite un excellent été au cours duquel vous pourrez certainement vous dépayser même si la belle saison à Tannay est un délice entre lac et montagne.

Denise Rudaz



Quoi de neuf sur les finances communales ?

Au moment de la mise sous presse de cette édition du Tannayroli, la Municipalité peut établir le décompte des rentrées d'impôts 2021 et elle connaît aussi le montant de la péréquation 2021 dû au canton. Ceci permet de clore les comptes communaux 2021 qui seront soumis pour examen à la Commission de gestion et ensuite présentés pour approbation au Conseil communal en juin.

Pour rappel : le budget 2021 avait été élaboré en automne 2020 en pleine incertitude concernant les rentrées fiscales à venir en période de Covid-19. Ce budget tenait aussi compte d'une péréquation de cohésion sociale (anciennement : facture sociale) à verser au canton pour 2021 qui affichait des sommets à 5,572 millions. Ainsi, le budget présentait un déficit de 1,863 million. Heureuse-

ment, les rentrées d'impôts n'ont pas fléchi en 2021 et sont même en légère augmentation. Pour sa part, la péréquation sociale est finalement moins élevée qu'annoncée par le canton, avec un montant de 4,268 millions. Notons à ce sujet que le canton détermine chaque année à l'avance le montant relatif à la péréquation que la commune devra lui verser pour une année. L'Administration

cantonale ajuste ce montant l'année suivante, ce qui rend la situation incertaine jusqu'au bouclement final de nos comptes.

Au vu de ces dernières informations, la commune pourra envisager la clôture de ses comptes avec davantage de sérénité qu'elle ne l'avait espéré en cours d'année budgétaire.

Claus Hässig



Urbanisme

© Lucien Kolly



MUNICIPAL

Claus Hässig

Comprendre le Plan d'Affectation Communal : le surdimensionnement

Dans le précédent Tannayroli, nous avons présenté les enjeux du nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom) qui fixera les règles de l'aménagement de Tannay pour les quinze prochaines années. Plusieurs citoyennes et citoyens nous ont demandé un éclaircissement sur l'une des contraintes imposées par la Confédération et le canton, à savoir la question du surdimensionnement des zones à bâtir et l'obligation de les réduire. Ce point se trouve en effet au cœur de la révision du PACom.

La Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire de 2014 (LAT), approuvée en votation par le peuple (51,26% de oui à Tannay), a pour but de protéger l'environnement, le paysage et d'orienter l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti. Le plan directeur cantonal de 2019 a traduit cette volonté en édictant des règles contraignantes de taux de croissance pour réguler les constructions. Pour Tannay une croissance de 0,75% par an est tolérée pour les 15 prochaines années. Ainsi, la possibilité de développement théorique est de 248 habitants supplémentaires jusqu'en 2036. Le PACom doit en tenir compte.

Le canton identifie trois types de réserves en zone à bâtir : les terrains libres, partiellement bâtis et à densifier. Comme les deux tiers des communes du canton, Tannay est « surdimensionnée » en termes d'accueil de nouveaux habitants puisqu'elle pourrait encore en accueillir environ 600 dans ses réserves identifiées. Ce bilan est bien supé-

rieur aux 248 habitants octroyés au total jusqu'en 2036.

De ce fait, la révision du PACom conduit obligatoirement à « dézoner » des réserves pour aller au plus proche du développement théorique fixé par le canton. La priorité de la Municipalité a ainsi été de « dézoner » les terrains libres ou partiellement bâtis en périphérie du village, touchés par des dangers naturels et dans des zones à préserver, particulièrement en bordure des forêts, des cours d'eau et du lac. Ceci en maintenant l'objectif de ne pas paralyser l'évolution du village dans son cœur urbanisé et aux abords de la gare.

En tenant compte des permis de construire déjà délivrés et des projets en zone urbanisée, une réduction totale du surdimensionnement n'est objectivement pas possible. La Municipalité présente ainsi au canton un plan dans lequel le surdimensionnement est toujours largement supérieur à ce qui lui est autorisé, mais qui reflète la réalité du terrain

et qu'elle considère comme raisonnable. Il faut savoir que dès l'entrée en vigueur du PACom, les calculs théoriques en termes d'habitants ne seront plus pris en compte et chacun sera libre d'utiliser ses droits à bâtir selon les dispositions réglementaires du PACom.

L'époque de création de nouvelles zones de construction à Tannay est révolue. C'est une densification dans le périmètre déjà urbanisé et dans des limites bien définies qui reste la voie possible. L'objectif du PACom est de conserver un habitat de qualité dans un paysage préservé.

Le PACom se trouve actuellement dans son deuxième tour de consultation auprès du canton, en vue d'une nouvelle enquête publique complémentaire qui devrait être publiée au début de l'automne. Celle-ci portera uniquement sur les modifications apportées depuis la mise à l'enquête au printemps 2021.

Claus Hässig

« La première mise à l'enquête publique du PACom au printemps 2021 a fait apparaître les préoccupations des habitants du centre du village quant à l'avenir du bourg historique de Tannay. A l'instar d'autres communes du canton, la Municipalité a établi un dialogue avec les habitants du centre, dans le but de rédiger des recommandations pour l'aménagement de ce secteur, parallèlement à la finalisation du PACom. Le 29 mars dernier, une quarantaine d'habitants du bourg ont ainsi participé à un atelier de réflexions et de propositions pour préserver la qualité de vie dans ce secteur. La démarche se poursuivra d'ici l'été »



Naturalisations

Les naturalisations à Tannay

Pour un étranger qui souhaite pleinement s'intégrer là où il habite, la naturalisation est une étape très importante. En lui conférant des droits, notamment celui de se prononcer régulièrement sur les grands enjeux sociétaux, et quelques devoirs aussi, elle lui permet d'accéder de plein droit à la citoyenneté suisse.

Il faut pour l'obtenir faire une démarche qui n'est en rien banale. Les conditions à remplir sont complexes (voir www.tannay.ch) et les candidats doivent faire la preuve, par les connaissances qu'ils ont acquises, de leurs compétences linguistiques en français, de l'attachement qu'ils portent à notre pays et du sérieux de leur motivation. Un questionnaire écrit ainsi qu'un entretien avec les membres de la Commission des naturalisations permettent ainsi d'évaluer, entre autres, ce qu'ils savent de notre mode de vie, de nos traditions, de notre système politique.

A noter que pour la majorité des citoyennetés, il n'est plus nécessaire, comme ce fut le cas auparavant, de renoncer à sa nationalité initiale pour

devenir suisse. Selon l'Office fédéral de la statistique, près d'un million de Suisses posséderait ainsi une seconde nationalité !

On sait qu'en raison de son tissu socio-économique, la Terre Sainte est une région très attractive. Nombre d'étrangers qui y sont venus, s'étant trouvés en pleine adéquation avec notre mode de vie, y sont finalement restés. Se trouvant ici comme chez eux, partageant nos valeurs, beaucoup d'entre eux ont donc souhaité concrétiser définitivement leur intégration en demandant la nationalité suisse.

Pour les seules années 2020-2021, on a ainsi reçu à Tannay 25 demandes, individuelles ou en famille qui ont toutes été acceptées. Cela

représente au total 48 personnes qui obtiennent par le fait même la bourgeoisie de notre commune. Ils proviennent principalement de France (24), d'Italie (8), de Russie (5), de Roumanie (3) et du Royaume-Uni (3). Leur moyenne d'âge est de 42 ans.

Marie-Noëlle Favarger Schmidt





Espaces verts

© Lucien Kolly



VICE-SYNDIQUE

Marie-Noëlle
Favarger Schmidt

Un géant nécessitant des soins délicats

Tannay a la chance d'avoir quelques beaux espaces verts dont, en premier lieu, le magnifique parc du château. On y trouve des arbres de grande valeur, souvent répertoriés, qui nécessitent un entretien régulier.

Plusieurs fois dans l'année, la commune fait pour cela appel à des entreprises spécialisées dans la taille et l'élagage. Une façon de faire professionnelle qui tient compte de manière respectueuse de la physiologie de l'arbre.

Parmi les nombreux chênes, pins, cyprès qu'on peut voir dans le parc, c'est sans aucun doute le séquoïa qui tient la vedette !

Le séquoïa est l'arbre le plus volumineux sur terre. Le plus grand d'entre eux atteint un volume de 1'486 m³, une circonférence de 31,3 mètres, une hauteur de 83,8 mètres et un poids estimé à plus de deux mille tonnes ! Le tronc de ce géant, situé dans un parc californien et appelé « General Sherman », a été creusé d'un tunnel que des voitures peuvent emprunter ! Mais en général, cette espèce ne dépasse pas 50 à 60 mètres. Cet arbre peut vivre plus de deux mille ans !

« Notre » majestueux séquoïa tannayroli, probablement deux fois centenaire,

impressionne aussi par son gigantisme et nécessite des soins adaptés à son volume. La lourdeur de ses branches a ainsi nécessité jusqu'ici de les soutenir par des haubans afin d'éviter qu'elles chutent sur le sol. Cet appareillage permet de lui garder tout au long de son développement un aspect naturel.

Un de ces haubans ayant lâché récemment, il a fallu en urgence sécuriser les lieux afin d'éviter tout accident, au cas où quelques branches

tomberaient et faire intervenir au plus vite l'entreprise chargée de réparer les dégâts.

Tout est maintenant sous contrôle et l'on peut à nouveau admirer ce « géant à la force tranquille » en toute sécurité.

*Marie-Noëlle
Favarger Schmidt*



Port du Torry Mies-Tannay



Le nouveau port en plein chantier !

La ronde des engins de chantier sur les rives du lac ne trompe pas : alors que le Tannayroli du mois de décembre 2021 titrait encore « Sur la ligne du départ » pour le projet du nouveau port du Torry, quatre mois après le gros œuvre d'une première étape du chantier est achevé, à savoir la construction de la nouvelle digue nord. La planification annoncée lors de l'attribution des mandats aux entreprises en automne de l'année passée est respectée.

Le 14 février dernier a eu lieu la cérémonie de la pose symbolique de la première pierre, menée pioche à la main, par la Syndique de Tannay, Mme Denise Rudaz et le Syndic de Mies, M. Pierre-Alain Schmidt (voir photo ci-contre). Quelques jours après, les événements internationaux douloureux ont fait souffler un vent d'inquiétude sur l'industrie de la construction en raison de nouvelles difficultés d'approvisionnement en matières premières, notamment l'acier. Cet écueil a pu être maîtrisé grâce à une coordination rapide et in-

tense de tous les acteurs associés au chantier.

Au moment de la mise sous presse de cette édition, les 980 tonnes de palplanches en acier, qui assureront la stabilité des trois digues à construire dans le lac, sont en cours de livraison. Leur pose pourra débuter dès leur réception. Le calendrier d'ouverture de la nouvelle zone lacustre pour l'été 2023 reste ainsi toujours d'actualité. Ceci non seulement pour l'inauguration du nouveau port, mais aussi pour la renaturation de l'embouchure du Torry qui créera un cadre idyl-

lique entre le chantier naval et la Buvette pour les promeneurs et les usagers du lac.

*Fabrice Beaux et Claus Hässig
Membres du Comité EIPT*





Police des constructions

© Lucien Kolly



MUNICIPAL

Fabrice Beaux

Nouveautés dans les procédures de constructions

Depuis le 1er janvier 2022, notre commune s'est séparée du Service Technique Intercommunal (STI) de Gland qui gérait depuis de nombreuses années la police des constructions de notre village.

Ce changement très important a été décidé par l'ancienne Municipalité en soutenant la proposition lancée par M. Nathan Finkelstein, ancien Municipal. Suite à cette décision, Tannay a engagé le 1^{er} mai 2020, M. Teodoro Rossolino, architecte de métier, pour le poste de technicien communal. Aujourd'hui, ce dernier a repris la tâche du STI avec la collaboration de Mme Ariane Katzarkoff, Secrétaire communale.

Depuis le début de l'année, notre police des constructions est donc gérée entièrement par notre Administration. Nous nous sommes très vite rendu compte que toutes les procédures pour l'obtention d'un permis de construire étaient devenues beaucoup plus rapides et efficaces sans intermédiaire. En effet, le 1^{er} trimestre 2021, sous l'égide du STI, nous avons délivré trois permis de construire et cinq permis d'habiter/utiliser alors que huit et onze ont déjà été délivrés le premier trimestre 2022.

Cette nouvelle gestion nous donne ainsi la possibilité de travailler de manière plus fluide et directe, malgré ce surcroît de travail non négligeable.

Actuellement, les demandes sont traitées selon le Règlement du Plan Général d'Af-

”Depuis le début de l'année, notre police des constructions est entièrement gérée par notre Administration”

fectation (RPGA 2010) en vigueur, en tenant également compte des normes du futur Plan d'Aménagement Communal (PACom). Des deux règlements, nous suivons les directives les plus contraignantes jusqu'à l'approbation du PACom. En raison de cette complexité, le service

technique à l'interne de la commune facilite le dialogue avec les propriétaires et les mandataires et se montre toujours très disponible et proactif.

Pour information, nous adoptons quatre procédures administratives distinctes pour l'octroi des différentes autorisations en fonction de leurs natures, à savoir :

1. autorisation municipale ;
2. consultation publique dispensée d'enquête selon l'art. 72d RLATC ;
3. mise à l'enquête ordinaire CAMAC ;
4. procédure CAMAC dispensée d'enquête publique selon l'art. 111 LATC.

Les requérants sont donc guidés et conseillés sur cette base afin de respecter les réglementations en vigueur et ainsi garantir l'obtention des autorisations.

Fabrice Beaux



Rapport d'activité du Conseil communal

© Lucien Kolly

Les décisions du Conseil communal

Dans sa séance du 13 décembre 2021, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- préavis municipal n° 3 (accepté) relatif à l'adoption de la taxe annexe d'épuration pour 2022 ;
- préavis municipal n° 4 (accepté) relatif au règle-

ment sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours de Terre Sainte (SDISTS) ;

- préavis municipal n° 5 (accepté) relatif à la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour les cautionnements (législature 2021-2026) ;

- préavis n° 6 (accepté) relatif au budget pour l'année 2022.

Dans sa séance du 28 mars 2022, il n'y a pas eu de préavis.

Prochaine séance du Conseil communal
Lundi 27 juin 2022 à 20h15

HORAIRE DÉCHÈTERIE

Lundi	Matin fermé / 14h00 - 19h00
Mardi	09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Mercredi	09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Jeudi	09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Vendredi	Matin fermé / 14h00 - 19h00
Samedi	09h00-18h00 Non-stop

HORAIRE ADMINISTRATION

Lundi	Fermé
Mardi	Office de la population 07h30 - 12h00
Mercredi	Grefe municipale 08h00 - 12h00
Jeudi	Office de la population 14h00 - 18h00
Vendredi	Grefe municipale 08h00 - 12h00



Mme Claudine Jaccoud entourée de ses enfants, de Mme le Préfet, Chantal Turin et de notre Syndique, Mme Denise Rudaz

© Fabrice Nassisi

Une centenaire à Tannay !

Madame Claudine Jaccoud, habitante de Tannay depuis 1945, a fêté le 30 mars dernier son centième anniversaire.

En compagnie de Mme Chantal Turin, Préfète du district de Nyon, nous avons eu la joie de pouvoir lui rendre visite ce jour-là pour la féliciter.

Entourée de sa fille, de son fils et de son beau-fils, Mme Jaccoud nous a accueillis avec sa gentillesse coutumière. Nous avons passé un beau moment d'émotion au cours duquel elle nous a parlé entre autres, de son mari, toujours à ses côtés. Ce dernier assumait la fonction de Syndic de 1974 à 1993. Mme Jaccoud nous a également rappelé les nombreuses années passées à gérer la seule ferme encore existante à Tannay, qui est actuellement occupée par M. Frédéric Gallay. A cette époque, le travail à la ferme

était plus difficile, car il n'y avait pas encore le matériel sophistiqué d'aujourd'hui. Toutes ces années, Mme Jaccoud a soutenu son mari dans son travail, tout en élevant ses trois enfants et en accueillant amis et famille pour de bons repas. Il n'était pas rare de voir à sa table dix, quinze ou vingt personnes.

Aujourd'hui, Mme Jaccoud est toujours active dans sa maison et nous lui souhaitons le meilleur pour les années à venir.

Denise Rudaz





Ecole de voile de Terre Sainte (EvTS)

Créée en 2006 et implantée sur la plage des Rocailles à Coppet, cette association sportive propose aux écoles, institutions et particuliers différentes prestations toutes en relations avec le lac :

- camps de voile ;
- cours particuliers du 1^{er} avril au 31 octobre (catamaran, planche à voile et dériveur) ;

- sorties évènementielles (anniversaire, soirée d'entreprise ou privée) ;
- location de matériel (planches à voile, paddle, etc.) ;
- L'EvTS fait aussi preuve d'un véritable engagement social en rendant la voile accessible à tous et notamment à des jeunes moins favorisés (association Om-belle, foyer de Founex/

fondation jeunesse et famille).

Soutenue par les communes et partenaires des écoles de Terre Sainte, l'école de voile offre des prestations accessibles à tous.

Profiter du lac est ainsi possible tout en ayant à cœur de sensibiliser à la préservation de l'environnement.

Pour plus de renseignements: www.voileterresainte.ch

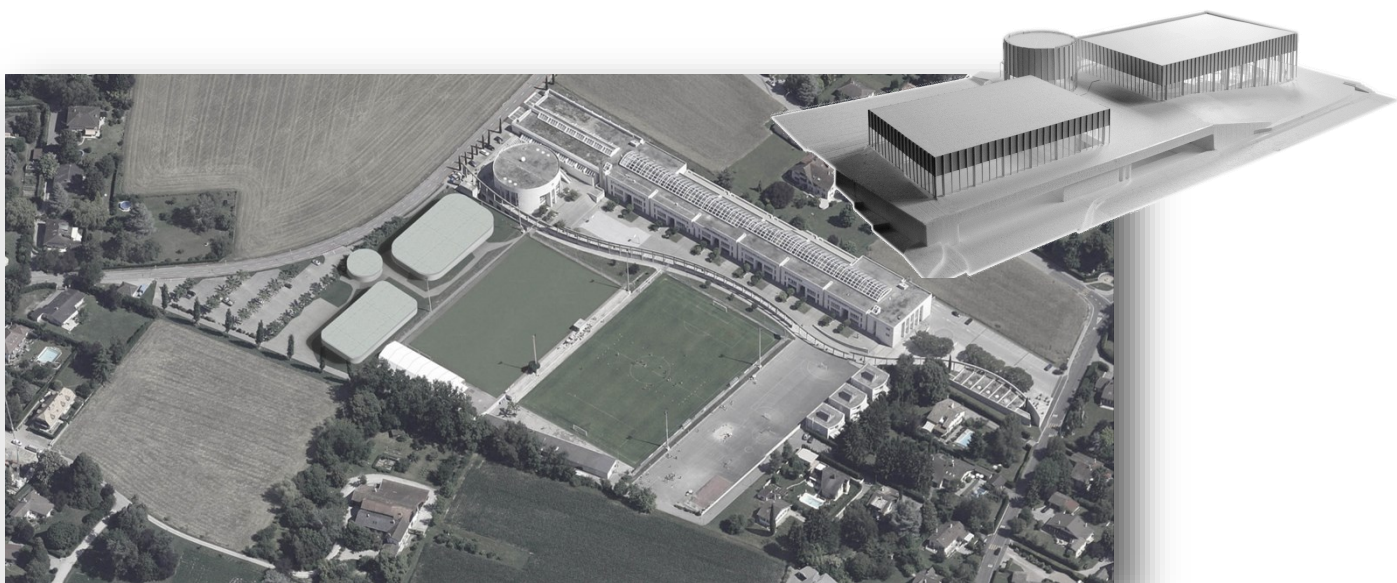
Piscine-Patinoire de Terre Sainte

Après 7 ans de péripéties judiciaires, le projet piscine-patinoire va enfin se concrétiser.

Les premiers coups de pioches devraient commencer au printemps de cette

année pour une mise en service en 2024-2025.

Ninon Pulver Piccot





MUNICIPALE

Ninon
Pulver Piccot



La fontaine décorée pour Pâques

Comme chaque année, nos petits élèves de l'UAPE « la Tanière » et leurs dynamiques

éducatrices ont décoré la fontaine du centre du village pour les fêtes de Pâques.

Nous tenons à les remercier tous très chaleureusement pour ce magnifique travail.

Fête des promotions de l'école primaire

Jusqu'alors la fête des promotions de l'école primaire, suspendue à plusieurs reprises à cause de la pandémie, a toujours eu lieu de manière centralisée à Coppet. Au vu de l'augmentation des élèves, cet événement devient difficile à organiser. Une Commission de l'APEJ s'est constituée pour réflé-

chir à l'avenir de cette fête importante pour les enfants, les parents et les communes. Les possibilités sont les suivantes :

1. garder l'événement centralisé à Coppet ;
2. l'organiser dans chaque village (par la commune) ;

3. l'organiser dans chaque village (par les parents), comme cela se fait déjà dans certaines communes.

Si vous avez des envies ou des idées sur le sujet, n'hésitez pas à contacter la soussignée.

Journée internationale « à pied à l'école »

Le 17 septembre prochain, nous fêterons la journée internationale « à pied à l'école ».

Les bienfaits d'un trajet à pied sont multiples. Pourtant, beaucoup de parents

amènent encore leurs enfants à l'école en voiture alors que notre village se prête bien aux trajets pédestres.

Si des parents sont intéressés à créer des lignes de

Pedibus, vous pouvez prendre contact avec la soussignée qui vous renseignera (n.pulver@tannay.ch).

Ninon Pulver Piccot

Environnement



La charte des jardins

Il n'échappera à personne que notre village se transforme. Peu à peu, les grands jardins et les petites villas traditionnelles vaudoises disparaissent, remplacés par des constructions imposantes qui ne laissent plus beaucoup de place à la végétation et à la faune pourtant essentielles au maintien d'une biodiversité.

Il est toutefois possible, même sur une petite parcelle, d'aménager et d'entretenir son jardin de façon à favoriser et préserver la faune sauvage (oiseaux, hérissons, papillons, lézards, etc.).

Quelques recettes toutes simples :

- pelouse et tonte : tolérer les petites fleurs, ne plus utiliser systématiquement des biocides (herbicides, produits anti-mousse), laisser pousser des bandes herbeuses pour permettre aux fleurs et aux insectes d'accomplir leur cycle de vie, renoncer au gazon immaculé qui demande beaucoup d'arrosage et de produits chimiques. Bannir le robot tondeuse qui risque de porter atteinte à la petite faune (hérissons, insectes, etc.) ;

- laisser dans un coin du jardin toute l'année un tas de bois, de cailloux, de feuilles mortes, etc. pour créer des abris pour la faune ;

- éteindre l'éclairage du jardin lorsqu'il est inutile (par ex. dès 22H), choisir des lampes LED qui éclairent vers le bas, etc. ;

- mettre une clochette au cou de son chat, si mignon mais qui, en réalité est un redoutable prédateur, le garder à l'intérieur si des jeunes oiseaux sont sortis du nid ;

- créer dans sa piscine une sortie pour éviter que des animaux se noient, l'éclairer le moins possible (noyade de papillons, etc.).

Ce ne sont que quelques idées pour que nos jardins restent vivants, colorés et attractifs pour la faune et que

notre village garde encore un peu de son charme campagnard.

Pour d'autres conseils, si vous voulez vous engager plus, consulter le site : www.charte-des-jardins.ch.

Autre lien intéressant et ludique : www.energie-environnement.ch (plate-forme d'informations).

On peut notamment y explorer le jardin interactif dont les animations expliquent les bonnes pratiques de plantation et d'entretien qui favorisent la biodiversité. La maison se visite également de manière interactive avec des conseils pour économiser l'énergie, ménager les ressources naturelles et préserver sa santé.

Ninon Pulver Piccot



MobiCard - Carte de paiement pour bus TPN

Depuis le 16 avril dernier, il n'est plus possible d'acheter des titres de transports auprès des conductrices et conducteurs des bus TPN. Cela signifie qu'il ne sera plus possible de payer à bord avec de l'argent liquide, mais uniquement avec des moyens de paiements sans contact (carte bancaire, téléphone mobile ou la nouvelle MobiCard) auprès des nouveaux distributeurs embarqués.

La nouvelle MobiCard est une carte de paiement rechargeable fonctionnant comme un porte-monnaie électronique. Elle peut être rechargée d'un montant à choix, de 2,50 CHF à 100 CHF au guichet TPN à Nyon et auprès d'un réseau partenaire auquel les communes peuvent adhérer.

L'administration communale proposera ce service au guichet dès le mois de juin. Les personnes intéressées pourront donc se procurer la MobiCard par ce biais et la recharger avec de l'argent liquide ou par carte bancaire.



Evadez-vous en transports publics !

Le canton de Vaud promeut la mobilité douce également pour les loisirs. Celle-ci contribue à la protection de l'environnement et améliore la qualité de vie.

Depuis le printemps, au moyen de promotions du

réseau Mobilis, de multiples idées de loisirs à des prix attractifs sont proposées en transports publics (caves ouvertes, visites de sites, musées, etc.).

Combinez l'utile à l'agréable, abandonnez la voiture et

offrez-vous des moments uniques de détente. Pour le détail des offres, consultez les annonces du site de notre Commune « Evadez-vous en transports publics ».

Ninon Pulver Piccot



Commission du développement durable



Développement durable - La population s'investit !

Suite à l'article paru dans la précédente édition du Tannayroli de décembre 2021, nous avons eu le plaisir d'accueillir, en février dernier, plus de 100 spectateurs enthousiastes lors de la soirée film « Le pari d'Esther » et sur la question « Que peut faire une petite commune comme Tannay pour la transition écologique ? ».

Aujourd'hui, une trentaine de personnes nous ont communiqué une multitude d'idées et certaines ont la volonté de participer à des projets. Nous sommes donc ravis de constater l'intérêt suscité auprès de nos concitoyens.

En combinant nos idées et celles proposées par la population, nous sommes arrivés à un total de 45 propositions réparties en quatre thèmes :

- consulter, orienter, former, et sensibiliser la population ;
- diminuer la production de CO2 ;
- diminuer les déchets ;
- protéger la biodiversité.

Un plan a été fait par la Commission réparti sur cinq ans avec une liste d'activités établie pour 2022.

1. Soirée film et discussion (fait en février 2022) ;

2. Encourager les organisateurs de manifestations à réduire les déchets, par exemple, en supprimant le plastique non recyclable (en cours) ;

3. Accueillir un Stand « ZeroWaste » à la fête du village qui proposera des idées pour réduire nos déchets (en cours) ;

4. Rencontre avec les Commissions du développement durable ou de l'énergie des communes voisines ;

5. Obtenir des conseils auprès de professionnels et organiser une soirée d'information.

Nous sommes convaincus de l'importance d'avancer vite et d'encourager les citoyens à réagir. Pour cela, nous organiserons des soirées de rencontres avec les personnes qui nous contacteront afin d'élaborer ensemble d'autres projets.



Pour toutes informations, questions, propositions, écrivez-nous à l'adresse e-mail : greffe@tannay.ch.

Commission du développement durable
Silvie Holowaty
Jane Ferguson
Kristin Reynisdottir



Les festivités à la une !

Après deux ans de chômage technique dû à la pandémie, l'Amicale est heureuse de reprendre son service en organisant ses traditionnelles fêtes estivales.

Fête du village

La fête du village aura lieu **du vendredi 1^{er} au dimanche 3 juillet 2022.**

L'ambiance musicale sera assurée par l'orchestre Jean-Pierre Frank et la restauration par la fidèle troupe de l'Amicale !

Comme habituellement, le tire-pipes et les autos-tamponneuses seront de la partie. Seule nouveauté, un stand « zéro déchets » qui

donnera de manière ludique des astuces pour en produire moins.

En collaboration avec la Commission du développement durable, nous introduirons des verres consignés, une vaisselle et des services lavables.

Concert Jazz

Le **vendredi 29 juillet à 20h** est prévu dans le parc du château, le traditionnel concert de jazz donné par l'or-

chestre « the Fats Boys Ragtime Band ». Dès 19h, les buvettes ouvriront afin de permettre au public de profiter agréablement de cette soirée conviviale sous les étoiles !

Pour d'autres informations, consulter le site internet : www.amicaledetannay.ch

Bel été à toutes et tous !

Yves Deferne

RECHERCHE BENEVOLES

Pour organiser ces événements, l'Amicale est à la recherche de volontaires. En cas d'intérêt, contacter Yves Deferne tél. 076 582 44 13

FÊTE NATIONALE 1^{ER} AOÛT 2022

Parc Château de Tannay
Chavannes-des-Bois, Mies et Tannay

Organisé par l'Amicale et la Commune de Tannay



18—28
août 2022

Leonardo
G. ALARCÓN
Till FELNER
Maria
JOÃO PIRES
Gautier
Renaud
CAPUÇON
Cameristi
della SCALA
Edgar &
Jéréemie
MOREAU

VARIATIONS
MUSICALES
DE TANNAY

musicales-tannay.ch

Le Festival Classique de la Côte

Variations Musicales



Une édition rafraîchissante !

Après des mois d'une bien malheureuse crise covid, nous avons désormais l'espoir d'un retour à une certaine normalité. La culture, fâcheusement contrainte jusqu'ici, peut reprendre ses droits. L'an passé nous avons pu déjà, en mettant en place un cordon sanitaire, tenir une très belle édition de notre festival. Nous sommes donc d'autant plus heureux de vous proposer à nouveau pour cette année un programme de très grande qualité.

Le festival 2022 se tiendra du 18 au 28 août. Quelques-uns de nos plus grands artistes seront là. Certains pour la première fois, mais aussi quelques habitués que nous affectionnons particulièrement. Nous aurons ainsi le grand plaisir d'accueillir la pianiste **Maria Joao Pirès**, accompagnée par l'**Orchestre de chambre de Bâle, Nelson Goerner, Till**

Felner, Gautier Capuçon, Tedi Papavrami, Renaud Capuçon en trio avec les frères Moreau et bien d'autres encore.

Nous ferons aussi place à quelques-unes de nos meilleures interprètes suisses, la violoncelliste **Nadège Rochat** et la pianiste **Béatrice Berrut**, toutes deux accompagnées par de jeunes forma-

tions orchestrales. Nous reprendrons aussi la tradition du concert gratuit à l'intention des familles avec une belle et nouvelle interprétation du Carnaval des animaux.

Pour plus d'informations sur le programme, veuillez consulter notre site internet : **www.musicales-tannay.ch**

Serge Schmidt
Président



Les annonces

le Tannayroli

HOMMAGES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris les décès de

Monsieur Jean-Pierre Sauty décédé le 14 avril 2022

Personnalité de notre village dans lequel il est né, il a travaillé de nombreuses années au service de notre commune et de ses habitants avec un grand professionnalisme et beaucoup de dévouement.

Monsieur Philippe Hausmann décédé le 25 avril 2022

Connu de tous, il aura marqué notre village par sa présence et son engagement tout d'abord au Conseil général puis au Conseil communal. M. Hausmann s'est également beaucoup investi en tant que membre de l'Amicale et auparavant au sein du corps des sapeurs-pompiers.

La Municipalité



DÉCÈS

M. Jean-Claude Bernet	06.12.2021
M. Jean-Pierre Sauty	14.04.2022
M. Philippe Hausmann	25.04.2022

NAISSANCES

Margaret Goodyear	08.12.2021
Adam Schumann	03.01.2022
Jahlya Bila	20.01.2022
Enzo Cocaj	08.02.2022
Nolan Maurer	09.03.2022
Darius Radjai-Bokharai	11.03.2022

Editeur
Commune de Tannay

Responsable
Marie-Noëlle Favarger Schmidt

Rédaction
Denise Rudaz
Claus Hässig
Marie-Noëlle Favarger Schmidt
Fabrice Beaux
Ninon Pulver Piccot
Silvie Holowaty Fritsch
Jane Ferguson
Kristin Reynisdottir
Yves Deferne
Serge Schmidt

Conception & mise en page
Fabrice Nassisi
Tamara Blanchoud

Impression
Imprimerie de Versoix

N° 46
Imprimé sur papier recyclé



LE BICYCLOGUE

Atelier itinérant de réparation de vélos électriques et traditionnels

Durant la belle saison à Tannay devant la boulangerie « Au Petit Marché »

Les vendredis 20 mai, 17 juin, 15 juillet, 16 septembre et 21 octobre 2022
de 8h30 à 12h30.